



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 14 (1986)

DOI: 10.11588/fr.1986.0.52988

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Economies et sociétés dans le Dauphiné médiéval. 108^e Congrès national des sociétés savantes, Grenoble 1983, Paris (Ministère de l'Éducation nationale. Comité des travaux historiques et scientifiques) 1984, 248 p. (Congrès national des sociétés savantes. Philologie et histoire).

Souignons d'emblée la valeur et l'homogénéité des 13 contributions de cet ouvrage. A partir de fonds d'archives peu ou pas connus et en appliquant des méthodes fort judicieuses, ainsi des sondages polliniques, elles font notablement progresser la connaissance de l'histoire du Dauphiné, il est vrai du Bas Moyen Âge surtout, et elles peuvent aider à la compréhension de phénomènes plus vastes comme le phénomène monétaire.

H. FALQUE VERT (p. 7–22) dans une étude très fouillée de la répartition des droits entre le pouvoir delphinal et la noblesse locale, en Queyras au XIII^e siècle, montre que le pouvoir comtal se trouve limité par 3 pareries, celle des challains de Château-Queyras qui jouissent avec lui d'un *commune dominium*, ce sont de vrais coseigneurs et celles des nobles d'Arvieux et de Molinez qui ne font que contrôler des offices delphinaux. Pauvre, à l'exception des Bermond, vivant en Queyras et très nombreuse (en 1265, une trentaine de familles pour environ 750 feux paysans, en 1339 une quarantaine pour près de 1100 feux) cette noblesse queyrassine «exploite sans ménagement» le monde paysan.

Après une petite histoire bien venue des sceaux d'une part et du Dauphiné d'autre part, mais aussi l'exposition de sa méthode et des résultats déjà obtenus, B. BEDOS REZAK (p. 23–50) démontre qu'en Dauphiné, de 1170 à 1349, les *milites* conservent leur «caractère domestique», le scellement restant un «phénomène essentiellement nobiliaire». Les sceaux demeurent en Dauphiné un «phénomène mineur».

D'après les révisions des feux et les rôles de taille, 15 documents qui s'échelonnent de 1350 à 1475, G. MONTPIED (p. 51–65) décrit la société de Grenoble, cité épiscopale qui est aussi «une petite capitale». Sa population ne dépasse pas 1500 h. en 1350, atteint peut-être 3400 en 1447 (essentiellement par immigration des campagnes voisines) et retombe à 2700 voire 2300 en 1475. Après les juristes et les hommes de loi, le premier rôle dans l'économie et la société y revient aux métiers du vêtement et du textile.

L'excellent travail de M. COÛTEAUX sur l'Oisans (p. 69–87) tient tout autant compte des témoignages anciens que des observations sur le terrain ou des publications des historiens. Précis, parlants, les diagrammes polliniques s'intègrent parfaitement dans cette étude. Ses résultats: les charbonniers ne peuvent être seuls rendus responsables de l'abaissement de la limite forestière supérieure; entre les deux phases d'occupation humaine intensive de la vallée de la Lavey, XIV^e et XIX^e siècles, les sédiments et les zones d'érosion et d'accumulation glaciaires montrent en effet un important englacement.

J. BICHOT (p. 89–104) démontre avec brio et minutie, qu'en Dauphiné au XIV^e siècle, les redevances stipulées en nature dans les comptes de châtelainies participent en fait du phénomène monétaire. Le vocabulaire comptable qui concerne les denrées y est le même que celui qui concerne les paiements en monnaie. Les grains, le vin, la cire, les poules ou les fractions de poules, voire le poivre, utilisés comme unité de compte jouent le rôle d'«auxiliaires monétaires» et remédient aux inconvénients de l'unité monétaire courante: ils conservent la valeur. Les comptes de châtelainies sont donc plus juridiques que descriptifs et ont un rôle important dans le développement des pratiques comptables, aspect essentiel de la monétarisation; la compensation et l'assignement y sont pratiques courantes.

R. CHANAUD (p. 105–120), grâce à des figures dans le texte, illustre parfaitement les résultats qu'il a obtenus quant au mouvement du trafic transalpin, grâce au traitement précis, ingénieux et total du journal du péage de Briançon de 1368–1369 rédigé par le notaire Jacques Jaucelin. «Par Briançon, la Lombardie arrose le Royaume de toute une variété de produits auxquels celui-ci n'a que du sel à opposer, en quantité relativement modeste», 20 % seulement du fret et cela presque tout au long de l'année, alors que les «ferratalia» tiennent la première place avec la moitié du fret. Près de 1200 mulets transportent en effet quelques 200 tonnes d'objets

métalliques divers, le maximum des transports s'effectuant avant la foire du «grand jeudi», avant la Pentecôte.

Avant de donner analyse et extraits de 75 contrats, avec glossaire et index géographique, J. BOYER (p. 121-138) décrit l'essentiel de leur apport quant au commerce des bois de charpente et menuiserie, du XV^e au XVII^e siècle: Sisteron dans le transport, par radeaux, des bois abattus joue un rôle capital en tant que port et en tant que centre commercial.

M. BAUDOT (p. 141-160) a étudié 7 terriers de la paroisse de Saint-Martin-de-Belleville, en Tarentaise. Ils contiennent 199 aveux, qui s'échelonnent de 1432 à 1484. Ils sont rédigés en latin, selon un formulaire identique. On trouvera dans cette suite de paragraphes en mosaïque les prénoms, les maisons, qui possèdent parfois un étage et peuvent abriter de véritables «frérèches», les surfaces boisées, les chemins ou le four collectif aussi bien que la vie religieuse avec les clercs et les Confréries du Saint-Esprit ou encore la richesse du vocabulaire pour désigner l'exposition au soleil ou la végétation.

P. DUPARC (p. 161-181): Le contrat d'albergement passé en 1433 entre quelques habitants d'une paroisse du Faucigny et les Chartreux du Reposoir donnait aux premiers la «montagne» d'Auferand en tenure perpétuelle, moyennant un droit d'entrée et un cens annuel payé en «aucièges», c'est-à-dire en un certain nombre de jours de traite, ou un certain nombre de fromages, des vaches inalpées. Malgré les clauses précises qui essayaient d'éviter les inconvénients de l'auciège, les religieux eurent rapidement à déjouer les ruses de leurs albergataires. En 1607, une transaction fixa la redevance à une quantité donnée, mais les communiens voulurent revenir à l'ancien système, qui dura jusqu'à la Révolution. La communauté, devenue propriétaire, continua malgré de nombreuses vicissitudes à exploiter les pâturages d'Auferand. Elle fabrique, aujourd'hui encore, «d'excellents fromages traditionnels, les reblochons».

J. P. BOYER (p. 183-195) constate que les communautés, en Haute Vésubie à la fin du Moyen Age, ont gardé la «maîtrise de l'herbe», «planifié la dépaissance» et «encadré l'élevage». Certes les ovins doivent faire une transhumance inverse mais le gros bétail, sous garde communautaire, peut rester sur place en hiver. Avec leur «sens aigu de l'intérêt collectif», ces universités ont réussi à résister aux ambitions des nourriguiers de la «marée ovine», elles ne commercialisent que certains herbages, les «bandita».

De 1307 à 1348, date à laquelle la communauté juive de Serres fut anéantie par les massacres et par la peste, 25 exercices des comptes de la châtelainie de Serres ont été préservés, dans 24 figurent des Juifs (F. CHARTRAIN, p. 199-209). Les Juifs devaient en propre un tribut, pour être autorisés à séjourner dans l'état delphinal, et une garde communautaire qui leur permettait d'enterrer leurs morts dans un cimetière particulier. A Serres, cependant, n'existait pas alors de juiverie. En 1346 et 1347, des Juifs furent condamnés à payer des amendes de plus de 60 sous, en 1347, 3 sur 5 seulement concernaient des Juifs. Certains Juifs devaient acquitter annuellement des droits de garde ou sauvegarde au dauphin, en argent mais aussi en cire ou en poivre (s'agit-il d'unités de compte?). A la fin de 1336, ces sujets juifs du dauphin passèrent avec lui un accord décennal: l'ensemble des gardes qu'ils doivent acquitter est converti en un subside annuel de 86 florins d'or. Des chrétiens, le plus souvent désignés comme marchands, payaient aussi des sauvegardes du même type. Ces gardes sont donc en rapport avec des fonctions semi-officielles comme les fermes fiscales (les Juifs jouant d'ailleurs un rôle important dans l'ensemble du système des fermes) ou avec la pratique du prêt à intérêt.

G. E. WEIL (p. 211-230) fait les portraits d'une part de Humbert II dont la «folle prodigalité» notamment explique les exigences variables face à ses financiers, d'autre part de deux de ses fermiers du fisc et financiers juifs les plus connus, Astrugon Massip et Elie de la Tronche dit aussi Helyet fils de Jacob. Astrugon Massip, de Manosque, mais établi à Serres dote cette dernière de bâtiments pour attirer les marchands, assurer l'exercice de la justice et la défense de la cité. Elie de la Tronche, péager de Montfleury, dont il fut fermier 4 ans, en a laissé un compte pour les années 1345-1346 et figure dans un autre document comme péager de ce même lieu en 1347. En 1346, le contrat de mariage de sa fille avec un Juif du diocèse de

Lausanne fut établi en latin, selon le droit romain, étant sauf le droit personnel, la »Loi du Sinaï« en cas de contestations. Helyet, comme Astrugon Massip, est un des protagonistes de la »Convention hébraïque du Graisivaudan« de 1346 qui visait à une juste répartition de la lourde charge de 1000 florins, qui venait d'être imposée aux Juifs. C'est lui qui, semble-t-il, avait voulu échapper à cette charge et on l'avait amené à composition.

Si au début du XIV^e siècle les Juifs du Dauphiné purent accueillir leurs coreligionnaires chassés de France, et si, en 1349, l'annexion à la France du Dauphiné, conservant à celui-ci ses privilèges propres, permit aux Juifs du Dauphiné d'échapper, en 1394, à la mesure d'expulsion des Juifs du royaume, les livres hébraïques, eux, y firent l'objet de tracasseries. On le voit bien, en 1416, lors de la saisie d'ouvrages hébraïques à Chabreuil (D. IANCU-AGOU, p. 231-245). Les livres saisis portent exclusivement sur la Loi et la Tradition juives (16 ouvrages bibliques et 18 relatifs au Talmud et à la littérature juridique), ce qui fait penser à une »collection rabbinique communautaire« qu'on aurait envoyée dans le but de la sauvegarder. Ce document est, avec bonheur, mis ici en parallèle notamment avec l'inventaire des biens après décès, en 1439, d'un médecin juif aixois qui avait une vaste bibliothèque de 179 ouvrages, et avec la vente d'un manuscrit en hébreu, en 1449, pour l'énorme somme de 100 florins, somme sans doute justifiée par le fait qu'il s'agit d'un commentaire de Maïmonide »toujours lu et prisé« mais aussi d'un ouvrage précieux et de grand format.

Ces 13 contributions traitent donc bien, ainsi que l'indiquent les têtes de chapitre sous lesquelles elles ont été regroupées, d'abord des structures sociales et de l'économie dauphinoises (les 7 premières), puis des communautés rurales dans les régions alpestres (les 3 suivantes) et enfin des Juifs en Dauphiné. A cet excellent volume ne manque qu'un index.

Marie-Thérèse KAISER-GUYOT, Essen

Le diocèse de Genève-Annecy, sous la direction de Henri BAUD, avec la collaboration de L. BINZ, R. BRUNEL, P. COUTIN, R. DEVOS, P. GUICHONNET, J.-Y. MARIOTTE. Postface de Mgr J. SAUVAGE évêque d'Annecy de 1962 à 1983, Paris (Beauchesne) 1985, 331 p. (Histoire des diocèses de France. Nouvelle série, 19).

Annecy avait été érigé officiellement en diocèse par Pie VII en 1822, mais devint de fait siège épiscopal en 1535, lorsque l'évêque et le chapitre cathédral furent chassés de Genève. Les »évêques de Genève« (le nom fut gardé) continuèrent à résider à Annecy jusqu'à la Révolution. Au Moyen Age, le diocèse de Genève, relativement très étendu, comprenait, en plus de l'actuel canton de Genève et d'une petite partie du Canton de Vaud (y compris la ville de Nyon), le département de la Haute-Savoie.

Le principal objectif de la collection »Histoire des diocèses de France« est celui d'offrir, pour chaque diocèse français (depuis le Moyen Age jusqu'à l'époque contemporaine), une série de contributions généralement synthétiques, condensant le résultat des recherches les plus récentes. Le présent volume n'échappe pas à la règle, bien au contraire.

La richesse des travaux érudits et de plus large réflexion historique sur l'histoire religieuse de différents parties de l'ancien diocèse de Genève méritaient que le point soit fait. Pour ne s'en tenir ici qu'aux périodes les plus anciennes, Henri BAUD présente les résultats des fouilles conduites par Charles Bonnet à la cathédrale Saint-Pierre de Genève, et des travaux de Michel Colardelle sur les nécropoles dites »bourgondes«, qui ont renouvelé nos connaissances sur les phases principales de la christianisation (mode d'inhumation, organisation paroissiale) d'une région stratégiquement importante dans la région alpine.

La période médiévale a été coupée en deux, l'année 1260 (qui coïncide avec les premières mentions des foires de Genève), étant considérée à juste titre comme une date charnière, aussi sur le plan religieux (installation des Dominicains et Franciscains). Les structures de l'encadre-